

COÛT DES SERVICES D'INFORMATION

Conclusions et recommandations

Dans le budget des dépenses, les frais des services d'information devraient être indiqués de façon claire et détaillée pour chaque programme de chaque ministère ainsi que pour tous les organismes gouvernementaux. Le Conseil du Trésor devrait publier une définition afin que les ministères sachent quels articles inclure dans les services d'information. Cette définition devrait être élaborée par Information Canada pour le Conseil du Trésor.

Information Canada devrait vérifier, pour le Conseil du Trésor, les budgets d'information de tous les ministères et organismes et le conseiller en matière de dépenses pour les programmes d'information proposés par les ministères.

L'un des traits les plus frappants des témoignages entendus au cours des auditions du Comité est que personne ne savait exactement ce qu'était l'information, du moins du point de vue des comptes. Le Budget des dépenses, par exemple, ne présente pas l'information comme une activité séparée dans le cas de nombreux ministères: en fait, seuls six ministères sur une trentaine environ font état de services d'information et de relations publiques comme de programmes ou d'activités expliquant un programme, les autres ministères ayant inclus l'information dans leur programme d'administration ou l'ayant combinée à d'autres activités.

Évaluer le coût des services d'information gouvernementaux a toujours été un art difficile, en raison essentiellement de la nature changeante de nos